

Accueil de loisirs
Périscolaire
Jean Jaurès

N° habilitation :
0780720AP001221

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Directrice :

Coordinateur Local : Karima Bouakkaz



TABLE DES MATIERES

1.	LA VILLE	3
	1.2. Localisation	3
	1.3. La commune d'agglomération.	3
	2.3.1 Les quartiers.	3
2.	IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)	4
	2.1. Les missions.....	4
	2.2. Les structures	4
	2.3 Les moyens humains	4
	2.3. Les objectifs éducatifs	5
	2.3.1.Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :	5
3.	LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
	3.1. Notre démarche d'inclusion :	6
	3.1.1.Nos objectifs :	6
	3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P	6
4.	L'ACCUEIL DE LOISIRS	8
	4.1. Situation géographique.....	8
	4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
	4.3. Les horaires de fonctionnement	8
	4.4. Les locaux	8
	4.5. L'équipe d'animation	9
	4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances).....	9
	4.7. Le public accueilli	9
5.	LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC :	9
	5.1. Les intentions pédagogique du projet	10
	5.2. Les objectifs généraux et opérationnels	11
	5.3. Le plan d'action.....	12
6.	LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :	14
	6.1 Les ressources de l'accueil :	14
	6.2. Le budget	14
7.	LES CRITERES D'EVALUATION :	15
8.	LE FONCTIONNEMENT	16
	8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires	16
	8.2. Les mercredis et vacances scolaires :	16
	8.3. L'accueil du matin et du soir	17
	8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	17
	8.5. Temps récréatifs	17
	8.6. Activités dirigées	17
	8.7. Le temps de restauration.....	18
	8.8. Temps de repos.....	19
	8.8.1. Le temps calme	19
9.	LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	20
	9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation	20
	9.2. Les temps récréatifs	21
	9.3. Le temps calme	22
	9.4. Les règles de vie	23
	9.5. Sanctions et punitions	24
	9.6. Les règles de bon voisinage.....	25
10.	LA SECURITE BATIMENTAIRE	26
	10.1. Plan du bâtiment.....	26
	10.2.Le fonctionnement des pharmacies ou/et de l'espace alloué	26
	10.3. Les des documents obligatoires à afficher	26

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km2 et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km2) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.



Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'événements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques, proposition d'animation sur le périscolaire avant les vacances scolaires pour présenter la thématique des vacances).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf Noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique



4. l'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs Périscolaire J. Jaurès se situe dans les locaux de l'école maternelle du même nom, 5 rue du bas de la plaine à Sartrouville.

L'accueil périscolaire est implanté dans le secteur de la Plaine, quartier calme où le taux d'activité des habitants est plus fort que la moyenne sartrouilloise. Ce quartier est très calme et il y a peu de commerçants.

Proche du centre-ville, ce quartier dispose d'infrastructures stratégiques.

Deux autres écoles maternelles et 2 autres écoles élémentaires, un collège, un lycée général Evariste Galois sont également implantés dans ce quartier.

On y trouve aussi un complexe sportif (terrain d'évolution et salle judo), le CAP (centre aquatique de la Plaine), ainsi que le conservatoire de musique et de danse.

La structure est habilitée par la SDJES sur le temps périscolaire pour un maximum de 120 enfants dont 80 de moins de 6 ans et sur le temps extrascolaire de 150 enfants.

4.2. Les caractéristiques de la population

Les habitants sont en majorité des familles aisées, très souvent propriétaires de leur logement (zone pavillonnaire et de quelques résidences privées). Une partie des familles est issue de classe moyenne voire défavorisée. Le besoin de garde est important sur ce site.

La situation sociale des familles a un peu changé ces dernières années. La construction d'immeubles avec des appartements à acheter, à amener des familles dont les parents sont relativement jeunes avec peu d'enfants et de revenu plutôt aisé. Ce mélange de population nous permet d'avoir une mixité sociale, enrichissante pour notre structure.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

4.4. Les locaux

Nos locaux :

- ✚ 2 Salles d'activités Maternelles
- ✚ Salle d'activité Elémentaire
- ✚ Toilettes élémentaires
- ✚ Toilettes maternelles
- ✚ Bureau
- ✚ Espace infirmerie (dans Bureau)
- ✚ Espace détente (dans bureau)

Locaux associés :

- ✚ Réfectoire maternelle /élémentaire
- ✚ Salle d'activité élémentaire au fond du réfectoire élémentaire
- ✚ Cour secteur maternelle
- ✚ Cour secteur IFAC élémentaire



- ✚ Préau secteur cours élémentaire
- ✚ Salle de motricité maternelle
- ✚ Toilettes maternelles attenantes à la salle de motricité de l'école maternelle.

4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs J. Jaurès, se compose de :

- 1 Directrice BPJEPS
- 11 Animateurs, 5 titulaires du BAFA, 1 BEP petite enfance, 3 en cours de formation BAFA et 2 non diplômés

4.6. Les fréquentations selon les périodes

En périscolaire matin et soir, le public accueilli provient uniquement de ces écoles.

- 80 enfants pour le secteur maternel en accueil du soir
- 20 enfants pour le secteur élémentaire en accueil du soir

Les mercredis, les enfants sont accueillis à l'accueil Jean Jaurès et pendant les vacances scolaires à l'accueil de loisirs Danielle Casanova (situé un peu plus loin dans le même quartier).

- 55 enfants pour le secteur maternel en journée complète
- 55 enfants pour le secteur élémentaire en journée complète

4.7. Le public accueilli

L'accueil collectif de mineurs Jean Jaurès reçoit les enfants du quartier de la plaine et des Richebourgs. Les enfants accueillis sont âgés 2 ans et ½ à 10 ans et dépendent des écoles maternelle et élémentaires de Jean Jaurès.

Une partie du public élémentaire fréquente le site en demi-journée car ils ont des activités extra-scolaires en après-midi.

5. Le constat et le diagnostic :

En accueil périscolaire : Les changements d'organisation ont été positifs et nécessaires (changement des horaires pour récupérer les enfants, changement de l'emplacement accueil parent). Les enfants et l'équipe en majorité nouvelle ont dû s'habituer aux changements mais de façon positive.

En accueil extrascolaire : L'accueil de loisirs de Jean Jaurès a ouvert ses portes les mercredis depuis janvier 2024. Quelques enfants ont été perturbés de ce changement mais



la majorité était content de retrouver leur accueil. Il faudra continuer à mettre en place des affiches visuelles pour que les enfants se repèrent dans les différents espaces et puissent se déplacer en toute autonomie.

L'accueil ayant ouvert depuis peu, il nous faut développer et enrichir les temps récréatifs et les espaces partagés.

Les élémentaires n'ayant qu'une seule salle les mercredis, un autre espace éphémère est aménagé et doit être mieux approprié.

5.1. Les intentions pédagogique du projet

L'intention de ce projet est de favoriser pour chaque enfant son épanouissement à travers des activités de loisirs artistiques et d'expression et d'offrir une diversité d'activités.. Ces temps créatifs leur permettent de grandir, de prendre confiance en eux, de s'exprimer librement et de mieux comprendre les règles de vie en groupe, tout en apprenant à utiliser les différents espaces.



5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :

- *Initier aux différentes formes d'expressions artistiques*
- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir, développer de nouvelles compétences*

Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :

- *De jouer seul, de respecter son rythme*
- *De se déplacer seul dans l'espace*
- *De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie*
- *D'être sensibiliser à la différence et la diversité*

Amener les familles à participer de façon ludique à la vie de l'accueil périscolaire

- *Développer des actions en partenariat avec les familles*
- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*
- *Mettre place des outils de communication*

5.3. Le plan d'action

<p><i>Initier aux différentes formes d'expressions artistiques</i></p> <p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Donner envie aux enfants de s'exprimer à travers l'art</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un environnement favorisant l'expression artistique de l'enfant• Proposer des activités variées sur les différentes formes d'art (Expression corporelle, peinture, collage...) <p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs• Expression : peinture, musique, danse...• Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation...• Manuelles : pliage, découpage, modelage...• Créatives, <p>Proposer aux enfants un évènement festif entre chaque période. Ces évènements pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des temps forts animés• D'évènement de type grand jeu, petites représentations,• Valorise les réalisations des enfants <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment.• Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure)• Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression)• Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p> <p><i>De se déplacer seul dans l'espace</i></p>	<p>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler• Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi...• Un espace atelier avec du petit matériel de bricolage• Un espace jeu de construction : Kapla, jeu de société....• Un espace extérieur : ballons, vélos trottinettes...• Aménagement de nouveaux pôles récréatifs éphémères• Des supports visuels ludiques mis en place faciliteront l'identification des lieux (dessins, pictogrammes, photos...) et délimitera ainsi les espaces et leur fonction respective.• Améliorer l'aménagement pour faciliter l'utilisation et le rangement des espaces.• Participation des enfants à la mise en place des espaces

<p><i>De participer et de S'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie</i></p>	<p>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les temps d'activités dirigées • Dans les temps récréatifs <p>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</p> <p>Favoriser la réalisation de projets et/ou d'activité par les enfants : En prenant en compte leur demandes au travers de questionnaires, boites à idées, conseil des enfants....</p> <p>Garantir la participation des enfants aux règles de vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins, arbre des règles...) • Organiser des jeux ludiques autour des règles de vie • Faire participer les enfants au rangement collectif de la structure et des activités menées
<p><i>D'être sensibiliser à la différence et la diversité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une journée en décembre sur la différence
<p><i>Développer des actions en partenariat avec les familles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des jeux inter-familles, des concours sur l'accueil périscolaire • Lors d'événement festif sur l'accueil périscolaire en proposant toute sorte d'activités. • En facilitant l'échange avec les familles.
<p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p>Proposer des soirées famille sur chaque accueil périscolaire à l'approche des congés scolaires en lien avec les vacances à thèmes.</p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...) • Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...) • Participer avec vos enfants à une activité manuelles • Echanger avec les équipes autour d'un goûter. <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation. Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...) • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations....

<p><i>Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p> <p><i>Mettre en place des outils de communication</i></p>	<p>Chaque accueil dispose d'une borne d'accueil identifiée et identifiable pour la famille.</p> <p>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à vos questions • Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école • Informer sur la journée de l'enfant • Partager le quotidien des enfants à travers une application spécialement dédiée aux parents de l'accueil Jean Jaurès
--	---

6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

Matériel pédagogiques : livres, costumes, dinette, puzzles, jeux de construction, marionnettes, jeux de société, matériel d'art et de graphisme, mobilier adapté aux différents âges.

6.2. Le budget

Le budget alloué pour l'année est de 8176 euro

7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :			
<p><i>Initier aux différentes formes d'expressions artistiques</i></p> <p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Proposer des activités artistiques variées</p> <p>Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mercredi entre deux périodes de vacances • Pendant les vacances scolaires 	<p>Combien d'ateliers sur la thématique de l'expression artistique</p> <p>Nombre d'ateliers diversifiés proposés</p>	<p>Fiche d'activité</p> <p>Planning</p> <p>Baromètre enfant :</p> <p>Sous forme de questionnaires pour les élémentaires et des smileys pour les maternels</p>
Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :			
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p> <p><i>De se déplacer seul dans les espaces</i></p>	<p>L'appropriation des différents espaces par les enfants</p>	<p>Les règles d'utilisation et de fonctionnement sont-elles respectées</p>	<p>Observation des équipes</p>
<p><i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie</i></p>	<p>La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants</p>	<p>Le nombre d'activités réalisées</p> <p>La qualité des échanges sur les règles de vie</p>	<p>Retours oraux ou questionnaires destinés aux enfants</p>
<p><i>D'être sensibiliser à la différence et la diversité</i></p>	<p>Un événement sur la différence a-t-il lieu ?</p>	<p>Relation entre enfants, entraide</p>	<p>Retour des enfants</p>
Amener les familles à participer de façon ludique à la vie de l'accueil périscolaire			
<p><i>Développer des actions en partenariat avec les familles</i></p> <p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs</i></p>	<p>La participation des familles aux concours inter-famille</p> <p>La qualité des échanges et l'adhésion des familles</p>	<p>Nombre de familles participants au événements</p>	<p>Retours verbaux</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>
<p><i>Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p>La qualité des échanges quotidienne avec les familles</p>	<p>Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux</p> <p>Le nombres de demandes ou questions quotidiennes</p>	<p>Baromètres familles</p> <p>Echanges avec la famille</p>

8. Le fonctionnement

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eveil musical => malle d'expression • Art plastique et graphisme => ateliers arts • Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs • Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets • Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

8.2. Les mercredis :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs



8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ¹

8.5. Temps récréatifs ¹

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement

Voir paragraphe 9. 2



diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

8.7. Le temps de restauration

Entre 11h30 et 13h30 : en deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée.

Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

8.8. Temps de repos

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

8.8.1. Le temps calme²

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme)

² Voir paragraphe 9.3.

9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.



- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => *Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour*

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*
2. **POSTURE EDUCATIVE** => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*
 - Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
 - Répondre aux besoins des enfants
 - Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
 - Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
 - Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
 - Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec
3. **QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*
 - Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
 - Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
 - Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif
4. **QUAND ET POUR QUI** => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*



- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

5. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

6. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

7. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

2. **POSTURE EDUCATIVE** => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

3. **QUALITE RELATIONNELLE** => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

10. La sécurité bâtementaire

10.1 plan du bâtiment,



10.2. Le fonctionnement des pharmacies

La pharmacie se situe dans le bureau de la direction. Lors d'un soin, l'animateur rassure l'enfant. Tous les soins doivent être notifiés sur le cahier d'infirmier prévu à cet effet (nom prénom de l'enfant, heure, animateur et soins donnés) afin de faciliter la transmission d'information aux familles.

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus

- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Cahier de transmission
- Plan canicule
- Planning d'activités
- Fiche posture Vigipirate

